

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2024 à 20h00
Séance n° 10/2024

- **BATIMENTS**

- Résidence Marguerite : remplacement des terrasses
Délibération 10/2024-1 : remplacement des terrasses
- Remplacement des châssis étage mairie
Délibération 10/2024-2 : remplacement des châssis étage mairie

Mis en ligne sur le site le :
30 JUIL. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 10/2024 – n° 1

REPLACEMENT DES TERRASSES DE LA RESIDENCE MARGUERITE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 25 juillet, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session extra-ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Chantal DEPLACE, 1^{ère} adjointe.

Date de la Convocation : 19/07/2024

Présents : DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne
Excusés : ARANEO Christine donne pouvoir à DEPLACE Chantal, MATICHARD Franck donne pouvoir à JENESTE Alain, FRISOT Carole donne pouvoir à DUFOUR Gilles

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Monsieur Dumas rappelle la nécessité de remplacer les terrasses de la Résidence Marguerite.

Il donne lecture des devis réceptionnés :

- Créa paysage : démontage des 8 terrasses bois, dalle béton, moquette de marbre : 16 950€ HT
- CS Menuiserie : lames en douglas, lambourdes pin traité vert CL4, démontage ancien et pose : 6 692€ HT
- EURL LAURAND Xavier : lambourdes en douglas, lames en douglas 25mm, démontage ancien et pose : 9100 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise CS Menuiserie pour le montant de 6 692 € HT
- **AUTORISE** M. Dumas à signer l'offre
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 25 juillet 2024

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Pour le Maire
C. DEPLACE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240725-10-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 10/2024 – n° 2

REPLACEMENT DES CHASSIS ETAGE MAIRIE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 25 juillet, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session extra-ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Chantal DEPLACE, 1^{ère} adjointe.

Date de la Convocation : 19/07/2024

Présents : DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne
Excusés : ARANEO Christine donne pouvoir à DEPLACE Chantal, MATICHARD Franck donne pouvoir à JENESTE Alain, FRISOT Carole donne pouvoir à DUFOUR Gilles

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Monsieur Dumas rappelle la nécessité de remplacer les châssis situés à l'étage de la mairie, donnant au-dessus de la salle des fêtes.

Il donne lecture des devis réceptionnés :

- CS Menuiserie : 16 châssis dont 2 ouvrants, finition peinture : 10 560 € HT
- EURL LAURAND Xavier : 16 châssis dont 2 ouvrants, habillage et finition peinture : 9 420 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise LAURAND Xavier pour le montant de 9 420 € HT
- **AUTORISE** M. Dumas à signer l'offre
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 25 juillet 2024

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Pour le Maire
C. DEPLACE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240725-10-2024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024